

**1 -200è Session : Le rôle de l'Unesco dans la promotion de l'éducation  
comme un outil de lutte contre l'extrémisme radical :**

**SEANCE PLENIERE DU 07 OCTOBRE 2016**

**Intervention du Représentant du Cameroun, Ebénézer NJOH MOUELLE**

Monsieur le Président de La Conférence Générale,

Monsieur Le Président du Conseil Exécutif,

Madame La Directrice Générale,

Nous disons que ce fut une bonne idée, Madame La Directrice Générale, de consulter par un questionnaire pertinent les États-membres ainsi que les Membres Associés, au sujet des préoccupations anciennes et récentes de l'Unesco. Qu'il s'agisse du classement par priorités des Objectifs du développement durable (ODD), de l'évaluation de l'importance des effets et des résultats obtenus dans les réalisations récentes de l'Unesco, ou qu'il s'agisse de dire quels thèmes ou quels domaines les États-membres consultés proposent à l'abandon, le plus important et le plus rassurant réside dans le fait que les États-membres ont répondu relativement massivement à la circulaire de la DG datée du 18 avril 2016 concernant la préparation du 39C/5.

C'est une sorte de référendum qui impose que nous respections le choix majoritaire qui s'est exprimé sur des sujets et des questions de grande importance, quand on se soucie de garantir l'efficacité d'une organisation qui a parfois été accusée de vouloir trop embrasser, au risque de mal étreindre.

Nous allons précisément dire un mot sur des réponses données de façon majoritaire à deux ou trois questions de la circulaire du 18 avril 2016.

Et tout d'abord, au sujet du réalisme qui s'impose dans la gestion de l'Organisation, et qui a suscité la question n° 5, 68% des États-membres sont d'accord pour que l'Unesco « alloue en priorité les ressources de son budget à son action normative et au travail qu'elle mène en amont, quitte à compléter ses ressources par des fonds extrabudgétaires, pour financer ses « fonctions opérationnelles ». Ce point de vue majoritaire nous semble être la réponse à prendre effectivement en considération, quand il faut répondre à la question que le Groupe Va a soumise à la session du 9 septembre 2016 de la quatrième

rencontre intersession. En effet, après avoir attiré l'attention sur le cas des États-membres qui s'abstiennent de payer régulièrement leurs contributions au budget de l'Unesco, le groupe Va suggérait dans cette question proposée par lui, que le statut de Membres, pour les Etats qui se signalent ainsi par le non-versement volontaire de leurs contributions soit reconsidéré, étant donné que leur attitude est à l'origine de l'affaiblissement de la capacité budgétaire de l'Organisation.

Quand nous jetons un coup d'œil sur le Document 200EX/4.INF daté du 5 septembre et concernant « l'exécution du programme adopté par la Conférence Générale, Partie II, Annexe II ( Liste des dons et contributions spéciales reçus entre janvier et juin 2016), nous constatons que de nombreux gouvernements des États-membres sont des contributeurs extrabudgétaires, aux côtés des institutions bancaires et autres, pour un total général de 6358437 dollars américains ; cela est très encourageant et rassurant !

C'est le lieu de faire entrer en ligne de compte des informations contenues dans le document 200EX/5 INF.3 relatif au « Suivi des décisions et des résolutions adoptées par le Conseil Exécutif et la Conférence Générale à leurs sessions antérieures » et à la partie consacrée au Partenariat avec l'Union Européenne . On ne peut que se réjouir de l'excellente efficacité du partenariat stratégique qui lie l'Unesco et l'Union Européenne, et nous nous réjouissons en effet de ce que beaucoup d'accords conclus entre l'Unesco et l'Union Européenne au cours du premier trimestre 2016 par exemple, selon ce rapport, profitent à de nombreux pays africains, et même que certains d'entre eux viennent en appui à des projets du NEPAD.

Il est également encourageant de constater les indéniables efforts de transparence en termes de gouvernance que la Direction générale a ainsi déployés.

S'agissant de la question ayant consisté pour chaque État-membre sondé, à dire quels secteurs ou quels domaines thématiques il proposerait à l'abandon par l'Unesco, seuls 28 sur 65 ont proposé des thèmes ou des domaines à abandonner ; et, sur les 37 thèmes et domaines énumérés dans la circulaire, aucun n'a été désigné pour l'abandon par plus de six répondants. Il n'empêche que les thèmes qui ont été désignés le plus, pour être abandonnés, l'ont été par une faible majorité se situant entre 4 et 6 répondants. Nous pensons que la faible ampleur de ces prises de position n'empêche pas de réfléchir sur le sort de quelques –uns de ces domaines que sont : « l'éducation à la santé, au VIH et à la

sexualité », « l'éducation à la citoyenneté mondiale », « Intégrité et gouvernance du sport en tant que facteur de développement durable et de paix », la « lutte contre le réchauffement climatique », etc.

Si ce n'est pas l'occasion aujourd'hui, il devrait être envisagé d'organiser un débat général sur la pertinence ou la non-pertinence du maintien de ces domaines et de bien d'autres encore sur la liste des domaines dont l'Unesco devrait continuer ou ne pas continuer à s'occuper.

En attendant, il y a lieu de reconnaître toute son importance à l'une des conclusions de l'orientation stratégique qui préconise de renforcer la pratique de la hiérarchisation des priorités qui va de pair avec le réalisme qui impose de s'occuper en priorité de l'action normative.

Merci de votre attention !